

FICHE PRATIQUE « AISANCE AQUATIQUE »

(Extraits du cahier des charges et du formulaire de candidature de l'appel à projets des formations à l'enseignement de l'« Aisance Aquatique »)

=> Objectif :

Développer l'« Aisance Aquatique » pour prévenir les noyades.

=> « Aisance Aquatique » :

L'« Aisance Aquatique » se définit comme une « expérience positive de l'eau qui fonde la capacité d'agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique ». (Source : rapport du jury de la [conférence nationale de consensus sur l'« Aisance Aquatique »](#))

➤ **Principes directeurs :**

- Apprentissages massés dans le temps
- Grande profondeur (*taille de l'enfant et de son bras levé*)
- Sans matériel de flottaison

➤ **Compétences :**

3 niveaux de compétence (des paliers) constituant un continuum sont distingués. Ils correspondent chacun à un ensemble de compétences dont la somme constitue l'« Aisance Aquatique » :

- Palier 1 : entrer seul dans l'eau ; se déplacer en immersion totale ; sortir seul de l'eau ;
- Palier 2 : sauter ou chuter dans l'eau ; se laisser remonter ; flotter de différentes façons ; regagner le bord et sortir seul de l'eau ;
- Palier 3 : entrer seul dans l'eau par la tête ; remonter aligné à la surface ; parcourir 10m position ventrale tête immergée ; se retourner et flotter sur le dos bassin en surface ; regagner le bord et sortir seul de l'eau.

➤ **Evaluation des compétences :**

Les encadrants évaluent (évaluation continue ou terminale) les enfants selon les trois niveaux de compétences déterminés par le Ministère en charge des Sports.

=> Classes Bleues / Stages Bleus :

➤ **Modalités d'organisation et d'encadrement :**

Le détail des modalités d'organisation et d'encadrement des « classes bleues » (temps scolaire) et « stages bleus » (temps péri ou extra-scolaire) est disponible dans la [note de service DFT-2020-03](#) (annexe IV).

- **Actions réalisées sur le temps scolaire**
Pour les actions réalisées sur le temps scolaire (classe bleue et/ou classe (bleue) transplantée avec ou sans hébergement), l'avis / visa des DASEN est un préalable nécessaire au projet.
- **Séances**
10 séances de natation (2 séances/jour pour les stages d'une semaine et 1 séance/jour pour les stages de deux semaines). Ces dispositions pourront être aménagées en fonction des contraintes scolaires des écoliers ; voire des contraintes sanitaires dans le contexte actuel.
- **Ecoliers**
Les enfants concernés par ces classes bleues ou stages bleus sont des enfants âgés de 4 à 6 ans et scolarisés en moyenne et/ou grande section maternelle et/ou en cours préparatoire.
- **Personnes en situation de handicap :**
Si le projet concerne des enfants en situation de handicap, un décloisonnement de l'âge jusqu'à 10 ans est proposé. Les aspects suivants pourront être pris en considération :
 - L'inclusion des enfants en situation de handicaps, dans le cas où ils sont scolarisés dans des établissements scolaires [publics et privés sous contrat, instituts médico-éducatifs (IME) ou établissements sociaux et médico-sociaux concernés (ESMS)] ;
 - La mise en œuvre de pratiques partagées avec des dispositifs d'inclusion (« classes bleues / stages bleus » accueillant des enfants valides et des enfants en situation de handicap en établissements sociaux et médico-sociaux concernés) ou d'inclusion inversée (accueil d'enfants valides dans des équipements aquatiques dédiés aux enfants en situation de handicaps).

Les porteurs de projet devront être attentifs aux questions liées au rapport au corps et à la prévention des violences faites aux enfants.

=> **Contacts fédéraux :**

Vincent HAMELIN
Responsable Département Développement des pratiques FFN
vincent.hamelin@ffnatation.fr

Vincent BRIERE
Chargé de développement FFN
vincent.briere@ffnatation.fr / 01.70.48.45.73